

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT MARCEL DE CAREIRET

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 MARS 2024

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 12

- présents : 9

- votants : 11

Date de convocation : 20/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 28 mars à 20h30 le conseil municipal de Saint Marcel de Careiret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carole SABONNADIÈRE-BERGERI, Maire.

Membres présents : Mesdames Nathalie DELPIERRE, Elisabeth GIOLBAS, Christine LADET.

Messieurs Dominique ASTORI, Rémy CRESPIAN, Marc HERAUD, Thierry MOULINET, Jacques ROURE.

Absents excusés : Madame Elisabeth BARRE donne pouvoir à Madame Christine LADET, Monsieur Régis POLGE donne pouvoir à Monsieur Marc HERAUD.

Absente : Bénédicte LECHARTIER.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DELPIERRE.

Ordre du Jour : Vote des comptes de gestion 2023 / Approbation des comptes administratifs 2023 / Affectation des résultats de l'exercice 2023 / Vote des taux d'imposition / Vote des budgets primitifs 2024 / Vente à M. Claude MERCIER / Achat à M. Claude MERCIER / Nomination d'un nouvel adjoint / Sujets divers.

Début de séance à 20h30

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion du percepteur de l'année 2023.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les affectations de résultats.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs 2023 suivants :

BUDGET CCAS

Dépenses de fonctionnement 2023 : 4 324.54€

Recettes de fonctionnement 2023 : 878.55€

Solde 2023 : - 3 445.99€

Résultat reporté 2022 : 5 121.45€

Résultat de clôture : + 1 675.46€

BUDGET CONVENTION EAU ET ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement 2023 : 0€

Recettes de fonctionnement 2023 : 24 509€

Solde 2023 : + 24 509€

Résultat reporté 2022: -24 124.28€

Résultat de clôture : + 384.72€

Dépenses d'investissement 2023 : 0€

Recettes d'investissement 2023 : 2 700€

Solde 2023 : +2 700€

Résultat reporté 2022 : -2 700€

Résultat de clôture : 0 €

Excédent global de clôture : +384.72€

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement 2023 : 703 070.94 €

Recettes de fonctionnement 2023 : 892 923.42€

Solde 2023 : + 189 852.48€

Résultat reporté 2022 : + 317 572.42€

Résultat de clôture : + 507 424.90€ + 384.72 (excédent Budget Eau) = 507 809.62€

Affectation à l'excédent de fonctionnement : 352 570.23€

Excédent de fonctionnement capitalisé : 155 239.39€

Dépenses d'investissement 2023 : 338 824.02€

Recettes d'investissement 2023 : 187 547.28€

Solde 2023 : - 151 276.74€

Résultat reporté 2022 : + 102 537.35€

Résultat de clôture : - 48 739.39 € - 106 500€ de restes à réaliser en dépense soit – 155 239.39€

Excédent global de clôture : 352 570.23€

BUDGET LOTISSEMENT

Dépenses de fonctionnement 2023 : 120 450.09€

Recettes de fonctionnement 2023 : 130 670.10 €

Solde 2023 : + 10 220.01 €

Résultat reporté 2022 : + 36 408.23€

Résultat de clôture : +46 628.24€

Dépenses d'investissement 2023 : 73 133.08 €

Recettes d'investissement 2023 : 118 709.57€

Solde 2023 : + 45 576.49 €

Résultat reporté 2022 : - 21 758.48€

Résultat de clôture : + 23 818.01€

Résultat global de clôture : + 70 446.25€

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le budget principal 2024, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 470 169€.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire à l'identique sur 2024 soit :

- Taxe foncière (bâti) = 49.22 %
- Taxe foncière (non bâti) = 49.54 %
- Taxe d'habitation = 11.75 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- vote au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 179 893€	1 179 893€
Section d'investissement	885 040€	885 040€
TOTAL	2 064 933€	2 064 933€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024-CCAS

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 500€	6 500€
Section d'investissement	0.00€	0.00€
TOTAL	6 500€	6 500€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – LOTISSEMENT LES VIEILLES VIGNES

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- vote au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	239 045.24€	239 045.24€
Section d'investissement	0.00€	96 951.09€
TOTAL	239 045.24€	335 996.33€

VENTE A M. CLAUDE MERCIER

Rapporteur : Carole Sabonnadière Bergeri, Maire

Mme Christine Ladet ne prend part ni aux débats ni au vote.

Suite au déclassement de l'impasse de la rue des Amoureux, il convient maintenant d'acter la vente de l'impasse à M. Claude MERCIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- ACCEPTE de vendre l'impasse de la rue des Amoureux à M. Claude MERCIER au prix de 4 500€ ;
- AUTORISE Mme le Maire ou Monsieur Jacques ROURE (suppléant) à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A M. CLAUDE MERCIER

Rapporteur : Carole Sabonnadière Bergeri, Maire

Mme Christine Ladet ne prend part ni aux débats ni au vote.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lorsqu'il avait été décidé de procéder au déclassement de l'impasse de la rue des Amoureux, M. Claude MERCIER avait accepté de vendre la parcelle cadastrée D576 à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- ACCEPTE l'achat par la commune de la parcelle D576 d'une superficie de 759 m² au prix de 759€
- AUTORISE Mme le Maire ou Monsieur Jacques ROURE (suppléant) à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADJOINT

Suite au décès de M. Michel LAHAYE, il convient de nommer un nouvel adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, nomme Thierry Moulinet nouvel adjoint.

SUJETS DIVERS

Compte rendu du dernier Conseil d'Ecole par les membres de la commission école.

Plusieurs chorales ont demandé la possibilité de chanter à l'église.

Le devis pour l'alarme intrusion à l'école est en cours d'étude.

Séance levée à 21h45

Saint Marcel de Careiret, le 28 mars 2024.

Conformément à l'article L .2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

La secrétaire de séance,

Mme Nathalie DELPIERRE



Le Maire,

Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI

